

**SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°12/2026

Séance du 12 Juin 2026 - 09h30

CONVENTION SMCA - FMA

L'an deux mille vingt-six, le 12 juin, à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 4 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Région Nouvelle Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres
Bruno BESSAGUET, UNIMA

Membres excusés :

Alain BURNET, Ville de Rochefort
Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Richard GUERIT, Région Nouvelle Aquitaine ;
Stéphane TRIFILETTI, (pouvoir Margarita SOLA) Région Nouvelle Aquitaine
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Thierry LESAUVAGE est désigné Secrétaire de séance.

Contexte

Le Forum fait face à l'absence prolongée de sa responsable du pôle administratif et financier.

Une solution temporaire a été recherchée afin d'assurer la continuité des missions essentielles de gestion administrative, financière et de ressources humaines du Forum. Le Syndicat mixte de la Charente aval (SMCA) a proposé la mise à disposition de Monsieur Carlos ORIGLIA, Responsable administratif et financier au sein de sa structure, à compter du 12 juin jusqu'au 30 septembre 2026.

Cette mise à disposition serait réalisée à raison d'une demi-journée par semaine.

Monsieur Carlos ORIGLIA interviendrait notamment pour :

- accompagner l'assistante administrative et comptable dans la réalisation des opérations financières essentielles ;
- assurer le suivi budgétaire et financier de l'établissement ;
- sécuriser les procédures administratives et comptables ;
- apporter son expertise à la direction et aux services sur les questions administratives, financières et RH ;
- garantir la continuité des fonctions habituellement exercées par le Responsable administratif, financier et RH.

AR Prefecture

017-251710398-20260612-2026JUN009-DE
Reçu le 18/06/2026

Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux, cette mise à disposition fait l'objet d'une convention conclue entre le Forum des marais atlantiques et le Syndicat mixte de la Charente aval.
Le Forum remboursera au SMCA les rémunérations et charges afférentes au temps de mise à disposition de l'agent.

Décision du Comité Syndical

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- d'approuver la convention de mise à disposition de Monsieur Carlos ORIGLIA conclue entre le Forum des Marais Atlantiques et le Syndicat mixte de la Charente aval ;
- d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 8

Votes :

Pour : 11

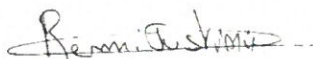
Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,

Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,

Thierry LESAUVAGE



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2026 0612
2026 JUN 009 DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 18/06 / 2026